

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS (REUNION)

5 Avenue André MALRAUX - CS 81027
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

RECEPISSE DE DEPOT

AUDIT CONSEIL PARTNERS

53 rue Victor Mac Auliffe
97400 Saint-Denis

V/REF :

N/REF : 2004 B 1110 / 2018-A-2973

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Saint-Denis certifie qu'il a reçu le 13/07/2018, les actes suivants :

Rapport du commissaire aux comptes relatif à la transformation en date du 30/06/2018

Concernant la société

AUDIT CONSEIL PARTNERS
Société à responsabilité limitée à associé unique
53 rue Victor Mac Auliffe
97400 Saint-Denis

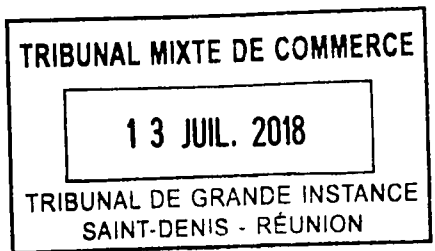
Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-2973 le 17/07/2018

R.C.S. ST DENIS DE LA REUNION TGI 479 736 316 (2004 B 1110)

Fait à SAINT- DENIS le 17/07/2018,

LE GREFFIER





SARL AUDIT CONSEILS PARTNERS (ACP)

**Rapport du commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes
sur la transformation
de la société ACP,
société à responsabilité limitée,
en société SAS**

**Ibrahim MOUSTAFA
Commissaire à la Transformation
04, rue Millius – Appt 2 – Résidence Laura
97400 Saint Denis**

**Rapport du commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes
sur la transformation
de la société AUDIT CONSEIL PARTNERS,
société à responsabilité limitée,
en société SAS**

Aux associés,

En qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du code de commerce, et d'autre part, de commissaire aux comptes à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du code de commerce par décision unanime des associés de la société AUDIT CONSEIL PARTNERS (Siren : 479 736 316) en date du 28 Juin 2018, nous avons établi le présent rapport afin :

- d'établir le rapport sur la situation de la société,
- d'évaluer les biens composant l'actif social de la société et les éventuels avantages particuliers.

Nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social de la société et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Notre mission prend fin avec le dépôt du présent rapport, il nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à la date de signature.

La transformation prendra effet à la date de la décision approuvant l'opération de transformation.

Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du Commissaire à la Transformation

Nous avons mis en oeuvre les diligences relatives que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Cette doctrine requiert la mise en oeuvre de diligences qui ont consisté:

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

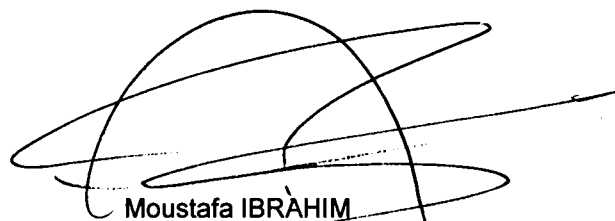
- à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social, ni sur les avantages particuliers, aucun avantages particuliers n'étant stipulés.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saint Denis, le 30 juin 2018

Le Commissaire aux comptes,
Le Commissaire à la transformation,



Moustafa IBRAHIM